

Bien-être animal



Feuillet d'information : Évaluation des bovins

Élaboré par les Producteurs laitiers du Canada (PLC), proAction^{MD} est un programme d'assurance de la qualité à la ferme qui privilégie les pratiques agricoles exemplaires et une culture d'amélioration continue. Le volet Bien-être animal comporte une exigence clé : l'évaluation des bovins. Les producteurs doivent faire évaluer la cote d'état de chair; l'évaluation des jarrets, des genoux et du cou; et la mobilité, parmi un échantillon des vaches en lactation. De plus, les producteurs doivent conserver leurs registres d'évaluation dans leurs dossiers pour leurs validations proAction.

Voici les réponses à certaines des questions fréquemment posées au sujet de l'évaluation des bovins.

Quel est l'objectif de l'évaluation des bovins?

L'évaluation des bovins fournit des indicateurs généraux sur le bien-être des bovins laitiers ou un aperçu systémique. Les évaluations individuelles des troupeaux fournissent quant à elles des valeurs de référence pour chaque troupeau, ce qui permet aux producteurs de surveiller l'amélioration continue au fil du temps.

Qui procédera à l'évaluation des bovins de ma ferme?

Avec l'appui des associations provinciales, les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont conclu une deuxième entente en vue de prolonger l'offre de services d'évaluation des bovins de Holstein Canada jusqu'en 2025. Holstein Canada est le seul fournisseur de services d'évaluation présent dans toutes les provinces, toutefois d'autres options sont offertes en Saskatchewan.

Comment dois-je procéder pour obtenir une évaluation des bovins?

Important : Holstein Canada communiquera avec vous afin de planifier une évaluation des bovins. Vous devrez répondre rapidement lorsque ces derniers communiqueront avec vous, que ce soit par la poste ou par téléphone, afin d'éviter des frais additionnels pour la prise d'un rendez-vous.

Les producteurs de la Saskatchewan doivent communiquer avec leur association provinciale de producteurs s'ils souhaitent faire appel à d'autres fournisseurs de services d'évaluation des bovins. La présente fiche explique uniquement le processus de planification de rendez-vous avec Holstein Canada.

Quel est le processus de planification de rendez-vous?

Holstein Canada suit le même processus que celui utilisé lors de la prise de rendez-vous pour les services de classification :

- Holstein Canada s'assurera de planifier l'évaluation des bovins un mois avant la date d'échéance de la validation du producteur. Pour les clients de services de classification, Holstein Canada tiendra également compte du calendrier de classification du producteur et tentera de prévoir les deux services au même moment.
- Holstein Canada affiche sur son [site Web](#) le calendrier prévu par région trois mois à l'avance. Les producteurs peuvent consulter cette page Web pour connaître les dates où l'évaluateur sera dans leur région.
- Trois semaines avant son passage dans un secteur donné, Holstein Canada écrit aux producteurs de ce secteur qui doivent faire l'objet d'une évaluation pour les informer qu'un évaluateur communiquera bientôt avec eux.

Si vous prévoyez ne pas être disponible lors du passage de l'évaluateur dans votre secteur, vous devez communiquer avec Holstein Canada **immédiatement afin de pouvoir établir quelles autres options s'offrent à vous.*

- Lors de son passage dans le secteur, l'évaluateur vous téléphonera pour fixer un rendez-vous et inscrire l'évaluation des bovins au calendrier. Il est indispensable que vous répondiez / retourniez l'appel, car des frais additionnels seront imposés si vous devez remettre l'évaluation des bovins à plus tard.
- Le jour prévu au calendrier, l'évaluateur exécutera l'évaluation des bovins.

À quelle fréquence l'évaluation des bovins doit-elle être effectuée?

Il faut procéder à une évaluation des bovins tous les deux ans, dans les 24 mois précédant la validation de la ferme. Si les résultats de votre troupeau sont dans la zone rouge foncé (< 60 % ayant obtenu une note Acceptable), la fréquence augmentera pour passer aux 12 mois.

Quelle formation l'évaluateur a-t-il reçue?

Il est essentiel de veiller à ce que les évaluations des bovins soient exécutées avec exactitude et uniformité. Avant de devenir évaluateurs, les apprentis doivent suivre une formation de deux jours et demi, comprenant des séances en classe et à la ferme. Ils doivent ensuite réussir l'examen afin d'être autorisés à procéder à l'évaluation de bovins à la ferme. De plus, les évaluateurs doivent réussir des examens additionnels tous les six mois pour assurer le maintien de l'exactitude de leurs évaluations.

À quoi ressemble le rapport d'évaluation des bovins?

Lorsque l'évaluation est terminée, le producteur reçoit un rapport d'évaluation des bovins, qui comprend les détails des notes attribuées à chaque animal de l'échantillon évalué et un résumé du pourcentage d'animaux ayant obtenu une note acceptable pour

chaque mesure. Le document inclut également un rapport comparatif, qui établit la comparaison entre les résultats du troupeau et ceux d'un nombre significatif de troupeaux à travers le pays. Il est possible que vous ne receviez votre rapport comparatif qu'après le départ de l'évaluateur, car ce dernier doit avoir accès à internet pour générer le rapport.

Tous les rapports sont accessibles via votre compte de producteur sur le site dairyproaction.ca. Pour les producteurs québécois, les rapports sont disponibles via leur compte extranet des PLQ.

Que signifient les résultats du rapport comparatif?

Les rapports comparatifs indiquent quatre zones : verte, jaune, rouge et rouge foncé. Les zones ont été déterminées sur la base des résultats de la première ronde d'évaluations des bovins, réalisée à l'échelle du Canada. La zone verte, la zone jaune et les deux zones rouges représentent les résultats supérieurs, intermédiaires et inférieurs, respectivement. Voir le tableau 1 pour des détails.

Zone verte = satisfait à la cible « Excellent ». Le vert signifie un bon résultat.

Tout résultat dans la zone verte atteint la cible actuelle.

Zone jaune = il faut faire preuve de prudence et un plan de mesures correctives est recommandé.

Pour tout résultat dans la zone jaune, le producteur devrait envisager des mesures correctives et viser l'amélioration continue.

Zone rouge = un plan de mesures correctives est exigé.

Pour tout résultat dans la zone rouge, le producteur doit documenter un plan de mesures correctives en collaboration avec un professionnel du secteur laitier, qui doit signer le plan, puis mettre en œuvre ce plan pour améliorer la situation.

Zone rouge foncé = un plan de mesures correctives est exigé et une hausse de la fréquence des évaluations des bovins est requise (c.-à-d. la prochaine évaluation des

bovins doit avoir lieu dans 12 mois avec un plus grand nombre de bovins à évaluer).

secteur laitier, qui doit signer le plan, puis mettre en œuvre ce plan pour améliorer la situation.

Pour tout résultat dans la zone rouge foncé, le producteur doit documenter un plan de mesures correctives en collaboration avec un professionnel du

Tableau 1 : Valeurs cibles et limites des zones des mesures axées sur les animaux

Mesure	Zones			
	Vert Satisfait à la cible « Excellent »	Jaune Plan de mesures correctives recommandé	Rouge Plan de mesures correctives requis	Rouge foncé Plan de mesures correctives et hausse de la fréquence des évaluations des bovins requis**
Cote d'état de chair	≥ 95 %*	80 % à < 95 %	60 % à < 80 %	< 60 %
Évaluation des jarrets	≥ 90 %	75 % à < 90 %	60 % à < 75 %	< 60 %
Évaluation des genoux	≥ 90 %	75 % à < 90 %	60 % à < 75 %	< 60 %
Évaluation du cou	≥ 90 %	75 % à < 90 %	60 % à < 75 %	< 60 %
Mobilité	≥ 90 %	75 % à < 90 %	60 % à < 75 %	< 60 %

*Pourcentage d'animaux de l'échantillon ayant obtenu une note Acceptable

**La prochaine évaluation des bovins doit avoir lieu dans 12 mois avec une plus grande taille de l'échantillon

Note : Un plan de mesures correctives doit être élaboré avec un professionnel du secteur laitier, qui doit signer le plan.

Qu'est-ce que je dois montrer à l'agent de validation?

Au moment de la validation, vous devez fournir :

- Le rapport d'évaluation des bovins (y compris le rapport comparatif) complété par un évaluateur qualifié; et,
- Un plan de mesures correctives documenté signé par un professionnel du secteur laitier pour améliorer les mesures qui se trouvent dans la zone rouge ou la zone rouge foncé, le cas échéant.

Si cette documentation n'est pas disponible au moment de la validation, l'agent de validation conclura à une non-conformité majeure qui vous empêchera d'obtenir ou de conserver l'accréditation proAction, à défaut d'être corrigée. En vertu des politiques provinciales pertinentes, cela peut s'accompagner de pénalités.

Que dois-je faire d'ici la prochaine évaluation des bovins ou la prochaine validation? Quand dois-je démontrer une amélioration?

Si votre troupeau obtient des résultats dans la zone rouge ou la zone rouge foncé pour n'importe quelle mesure, vous devez vous efforcer d'améliorer ces résultats avant la prochaine évaluation.

Si un ou plusieurs résultats sont dans la zone rouge foncé, votre prochaine évaluation des bovins sera dans les 12 mois précédant la date anniversaire de votre validation, et non pas dans les 24 mois, et la taille de l'échantillon augmentera. La hausse de la fréquence permettra d'effectuer un suivi rapide et la plus grande taille de l'échantillon améliorera la précision des résultats de l'évaluation des bovins. Cela vous aidera à évaluer à quel point vos mesures correctives sont efficaces pour résoudre la cause fondamentale du ou des problèmes.

La fréquence aux 12 mois sera maintenue dans les fermes jusqu'à ce que ces dernières s'améliorent et quittent la zone rouge foncé. Après trois résultats consécutifs dans la zone rouge foncé pour la même mesure, les fermes doivent démontrer une amélioration en quittant la zone pour continuer à satisfaire aux exigences de proAction.

Lorsque les résultats d'un troupeau s'améliorent et passent dans les zones verte, jaune ou rouge, la prochaine évaluation des bovins aura lieu dans les 24 mois précédant la date anniversaire de la validation avec une taille de l'échantillon standard.

Comment puis-je améliorer les résultats obtenus? Qui peut m'aider?

Le producteur doit collaborer avec le médecin vétérinaire du troupeau, un pareur d'onglons, un conseiller en alimentation ou un spécialiste laitier pour élaborer ses plans de mesures correctives spécialisés, puis le producteur doit appliquer ces plans pour améliorer les notes obtenues. Un modèle de plan de mesures correctives (Dossier 7b) est présenté dans le Cahier de travail de proAction.

Les PLC ont publié des feuillets d'information fondés sur des travaux de recherche portant sur l'état de chair, les blessures et la boiterie. Ces documents décrivent les causes fréquentes des problèmes observés et offrent des suggestions sur la façon d'améliorer la situation pour vous permettre d'obtenir de meilleures notes lors des évaluations subséquentes. Le producteur pourrait également envisager d'évaluer régulièrement les mesures animales définies au Manuel de référence proAction. Vous trouverez tous ces outils sur le site Web des PLC à l'adresse suivante : www.producteurslaitiers.ca/proaction/ressources/bien-etre-des-animaux.

Je n'ai pas fait faire d'évaluation des bovins avant ma validation. Comment faire pour en obtenir une maintenant?

Vous devez communiquer avec votre association provinciale le plus tôt possible afin de discuter des options qui s'offrent à vous en vue d'obtenir une évaluation des bovins.

Note : Les évaluations des bovins effectuées après une validation, mais qui sont requises pour démontrer la conformité lors de cette précédente validation, seront périmées 24 mois (ou 12 mois si le producteur est assujéti à une validation aux 12 mois) après la date de la validation, et non pas après la date de l'évaluation.